

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 18 septembre 2019**

Le dix-huit septembre deux mil dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, M. Jean-Marie RENOUF, M. Yves-Marie DROUET, M. Alain LECONTE, M. Edouard MABIRE, M. Guy FEUARDANT, M. Michel PACILLY, M. Philippe TARDIF.

Absents : Mme Sylvie CAILLOT (a donné pouvoir à Michèle SONILHAC), Mme Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Jean-Claude MABIRE), Mme Laurence CHANU.

Secrétaire de séance : M. Alain LECHEVALIER

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Voirie – Travaux Divers,
- Voirie – Travaux et sécurisation programme 2019 – Lancement consultation des entreprises,
- Groupe scolaire - Acquisition de mobilier – Validation devis,
- Personnel communal – Création d'un emploi permanent à temps non complet.

Ces nouveaux objets porteront les numéros 8, 9, 10 et 11.

Informations du Maire

- Scot et PLUi
- Nettoyage du cimetière – le samedi 19 octobre 2019 de 9h30 à 12h30 – Barbecue pour les bénévoles (Inscription en mairie pour faciliter l'organisation)
- Astre environnement – rapport sur la collecte macro-déchets
- Raticide – Nous disposons de raticide, il est possible d'en obtenir auprès du secrétariat
- Sentiers d'Allonne – le 26 octobre 2019 – Marches (7 et 15 km) le matin, trails (7. 15 et 22 km) l'après-midi. Restauration sur place par l'APE, au profit de la Coopérative scolaire.
- PRL Les Houguettes – il nous reste 5 parcelles à vendre
- Lotissement des Ecoles – démarrage des travaux d'aménagement le 23 septembre – les plans et les prix sont sur le site des Moitiers d'Allonne.
- Remerciements pour subventions versées

01 Budget communal – Délibération modificative n° 2

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de rectifier le budget communal 2019, afin d'effectuer les différentes écritures de régularisation en investissement (frais d'études et d'insertion réglés en 2018 et 2019 devant être intégrés au compte d'immobilisation) soit :

Chapitre 041

Recettes – 2031	Immobilisations incorporelles - Frais d'études
	Augmentation 5 885.21 €
Recettes – 2033	Immobilisations incorporelles – Frais d'insertion
	Augmentation 673.05 €
Dépenses – 2151	Immobilisations corporelles – Installations de voirie
	Augmentation 6 558.26 €

Le Conseil, après en avoir délibéré,
ACCEPTÉ les modifications précitées à apporter au budget communal 2019 qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 926 558.26 €.

02 Groupe scolaire – classe supplémentaire

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'au vu de l'effectif des élèves du groupe scolaire à la rentrée (108 élèves), l'Académie a pris la décision d'ouvrir une classe supplémentaire à titre provisoire. Cette nouvelle classe de 19 élèves réunissant des élèves de CE2 et CM1 a été confiée à Philippe GUERRAND, professeur des écoles et est installée dans une partie de la salle Baby RENAUX.

03 Construction atelier municipal – validation choix des entreprises

Suite à la consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée ouverte (avec négociation éventuelle) qui se terminait le jeudi 25 juillet 2019, la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 13 septembre 2019 à 9 heures afin de procéder, après ouverture des plis et analyses, au choix des entreprises pour la construction d'un atelier municipal au 10 rue de la Roquette.

Madame le Maire donne lecture au Conseil du rapport d'analyse des offres et des choix de la commission d'appel d'offres, à savoir :

- Lot 1 – Terrassement, voirie et réseaux divers

Entreprise TP GENET de Marigny pour un montant de 72 347.98 € HT

- Lot 2 – Maçonnerie, carrelage, faïence

Entreprise FAUTRAT BTP de Lessay pour un montant de 45 594.85 € HT

- Lot 3 – Charpente Bois

Entreprise POULAIN BÂTIMENT des Moitiers d'Allonne pour un montant de 35 637.12 € HT

- Lot 4 – Couverture et bardage métalliques

Entreprise MARIE HUBERT de La Haye Du Puits pour un montant de 27 351.00 € HT

- Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium et métal

Entreprise POULAIN BÂTIMENT des Moitiers d'Allonne pour un montant de 14 040.13 € HT

- Lot 6 – Menuiseries intérieures et isolation

Entreprise LEFER de Bricquebec pour un montant de 8 918.37 € HT

- Lot 7 – Plomberie – sanitaires

Entreprise TABARIN de Montebourg pour un montant de 7 442.59 € HT

- Lot 8 – Electricité VMC

Entreprise JARNIER de La Haye du Puits pour un montant de 7 980.00 € HT

- Lot 9 – Clôtures

Entreprise PAYSAGES RATEL de Saint Sauveur le Vicomte pour un montant de 15 250.00 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres pour les entreprises retenues telles que désignées ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes à l'ensemble de ces travaux.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

04 Gîte de groupe – lancement du projet et étude de faisabilité

Madame le Maire présente aux membres du conseil le projet de cahier des charges relative à l'étude de faisabilité de la construction d'un gîte de groupe à Hatainville (opportunité, taille de du gîte, différents modes de gestions). L'étude sera confiée à un cabinet spécialisé qui sera choisi ultérieurement (appel d'offres).

Une subvention sollicitée auprès de la Région Normandie dans le cadre du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Tourisme (FACIT) permettrait un financement à hauteur de 50 % de l'étude.

Dans un second temps, la Communauté d'Agglomération du Cotentin pourra également être sollicitée afin de compléter les financements nécessaires à cette étude (toutefois la participation de la CAC ne pourra être supérieure à la participation de la commune).

Le Conseil, après en avoir délibéré

DONNE son accord pour lancer le projet d'un gîte de groupe sur Hatainville

VALIDE le lancement de l'étude de faisabilité relative à ce projet

CHARGE le Maire de demander une subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre du Fonds d'Aide au Conseil et à l'Innovation Tourisme (FACIT) ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec la Région ainsi que tous les documents nécessaires au financement des études de faisabilité concernant la construction d'un gîte de groupe.

05 Aménagement voie douce (Boviduc) – Demande de subventions

Madame le maire rappelle au Conseil le projet d'aménagement du « Boviduc » présenté le 6 mars 2019.

Ce projet, estimé à 43 000 €, a été présenté aux services compétents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, qui vont nous assister dans l'obtention de subventions.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement de la voie douce

CHARGE le Maire de solliciter toutes les subventions dont la commune pourrait bénéficier pour la réalisation de ces travaux

CHARGE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

06 Acquisition matériel – aménagement bureau secrétariat – Validation devis

Madame le Maire présente au Conseil le devis de la société DALTONER de Cherbourg-en-Cotentin pour l'aménagement du bureau de secrétariat de la mairie, à savoir :

- 2 plans compacts (1 retour droit et 1 retour gauche)
- 2 extensions (caisson 4 tiroirs)
- 1 caisson convivialité arrondi (pied central)
- Présentoirs muraux de documents

Le Conseil, après en avoir délibéré

VALIDE l'acquisition du mobilier de bureau précité pour un montant HT de 2 601.16 € auprès de la société DALTONER de Cherbourg-en-Cotentin pour l'aménagement du bureau de secrétariat de la mairie, AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant et effectuer le règlement y afférent.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

07 Participations scolaires 2019/2020

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les barèmes des participations scolaires pour l'année 2019/2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant des participations pour les communes de résidence aux dépenses de fonctionnement de l'école publique des « Chardons Bleus »

- Ecole primaire : 600 € / élève / an,
- Ecole maternelle : 900 € / élève / an.

08 Voirie – Travaux divers

Madame le Maire présente au Conseil le devis signé de la SARL JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour divers travaux de voirie à la Fontaine Martin, le Quenot et la Vallée (curage de fossés, busages, grattage d'accotements, décompactage et empièvements).

Le Conseil, après en avoir délibéré

DECIDE de retenir la proposition de la SARL JOUAN TP de Saint-Maurice-en-Cotentin pour un montant HT de 6 060.40 €,

AUTORISE le Maire à signer le devis et effectuer les règlements correspondant à cette affaire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

09 Voirie – Travaux et sécurisation programme 2019 – Lancement consultation des entreprises

Madame le Maire présente au Conseil l'estimation détaillée de l'Agence technique Départementale des Marais de La Haye se rapportant à des travaux de sécurisation et renforcement de voirie dans le cadre du programme de voirie 2019, à savoir :

- CR n° 5 dit des Deux Eglises (la Roquette),
- Rue des Deux Eglises.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune et la maîtrise d'œuvre par le Conseil Départemental de la Haye (A.T.D.M.)

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE l'estimation présentée par l'Agence technique départementale des Marais pour le CR n° 5 dit des Deux Eglises et la rue des Deux Eglises

AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux de voirie et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

10 Groupe scolaire - Acquisition de mobilier – Validation devis

Madame le Maire présente au Conseil le devis signé de la société MANUTAN COLLECTIVITES de Niort pour l'acquisition de mobilier complémentaire, nécessaire à l'aménagement de la 5^{ème} classe, à savoir :

- Bureau et fauteuil du professeur,
- 4 bureaux d'élèves,
- Tableau évolutif.

Le Conseil, après en avoir délibéré

VALIDE la signature du devis de la société MANUTAN COLLECTIVITES de Niort pour l'acquisition de mobilier s'élevant à 2 027.94 € HT,

AUTORISE le Maire à effectuer le règlement correspondant à cette affaire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

11 Personnel communal - Création d'un emploi permanent à temps non complet

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet afin de pallier le surcroît de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet soit 20 heures semaine à compter du 1^{er} janvier 2019,

CHARGE le Maire de déclarer la création de poste auprès du Centre de Gestion de la Manche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Affichage : 12.09.2019 - Convocation 12.09.2019

Conseillers en exercice : 13 – Présents 10 – Votants 12.

Aux Moitiers d'Allonne, le 19 septembre 2019

Le Maire, Michèle SONILHAC